



**Compte Rendu de la Séance Publique du
Jeudi 24 Septembre 2009- 18 heures 30**

Présents : MACHETEL P, VAREILHES J, SEGALA P, MORESMAU JP, FONZES O, MOULIERES C.,

Absent excusé : SIEGEL R procuration à MACHETEL P, DEMETS B procuration à MORESMAU JP, BONNET G procuration à VAREILHES J.

Absents : RIVIERE F, de LAPOYADE G.

1- Vote des Délibérations

1- Signature d'une convention entre la commune et le Conseil Général de l'Hérault concernant une assistance en matière d'eau et d'assainissement :

La loi du 30 décembre 2006, relative à l'eau et aux milieux aquatiques a modifié les conditions d'intervention du Département pour l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la loi fait obligation aux Départements de mettre à disposition des collectivités maîtres d'ouvrages éligibles une assistance technique dans les domaines suivants : assainissement collectif, assainissement non collectif, protection de la ressource en eau et protection des milieux aquatiques. Notre commune est concernée par le domaine de l'assainissement collectif. Le département a établi son tarif 2009 à 0,40 €/habitant pour l'assainissement collectif, notre participation forfaitaire s'élève à 130,40 €.

Vote : 9 Pour

2- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets pour l'année 2008 : *Rapport consultable en Mairie*

Les principales données de ce rapport sont :

- Une note introductive qui précise les grandes lignes de l'organisation du service public d'élimination des déchets,
- Des indicateurs techniques pour les opérations de collecte et de traitement,
- Des indicateurs financiers,
- Une annexe : données sur les services et synthèse sur les résultats et les filières.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

Vote : 9 Pour

3- Renouvellement du contrat de travail de Monsieur Caravieilles Alain pour une durée déterminée de 6 mois à compter du 15/09/2009 jusqu'au 14/03/2010, avec une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

Vote : 9 Pour

4- Renouvellement du contrat de travail de Madame Bertrand Laurence pour une durée déterminée de 12 mois à compter du 01/10/2009 jusqu'au 30/09/2010, avec une durée hebdomadaire de travail de 17 heures.

Vote : 9 Pour

INFORMATIONS DIVERSES :

* La commune a été sollicitée **par l'Association des Communes Forestières de l'Hérault** ; n'ayant pas de projet dans l'immédiat, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à cette association.



Ancien Chemin de Ganges- 34150 Saint-Guilhem-le-Désert

Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62

Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr

www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

- * **Classement du Château du Géant** : Suite à une demande du précédent Conseil Municipal en août 2007, une réunion s'est tenue à la Drac. Deux classements seraient envisageables :
- inscription au titre des Monuments Historiques,
 - classement Monument Historique.

Cependant, le château n'appartient pas en totalité à la commune. Deux parcelles sont propriétés privées ; si un classement intervenait cela ne donnerait pas droit à une expropriation. Une mise en demeure pour la réalisation de travaux de sécurisation pourrait être demandée au propriétaire. Faut-il engager cette procédure ?

Une municipalité se doit de préserver son patrimoine historique et culturel. Même si cela doit engendrer des dépenses importantes, cela en fait une des ses richesses essentielles.

- * **Source** : Le dossier de DUP pour la mise en conformité du système d'alimentation en eau potable de la commune est en cours de rédaction par la société BEMEA. Il devrait être déposé à la DDASS d'ici la fin de l'année 2009.
- * **L'accès au haut débit** : Une conférence de presse a eu lieu en mairie en présence de Monsieur Louis Villaret Président de la Communauté de Communes Vallée de L'Hérault (CCVH) et de M. Fabrice Souchay responsable au sein de la CCVH des systèmes d'information, et de techniciens de ce projet. Le calendrier des travaux suit son cours, et l'accès au haut débit devrait se faire comme initialement prévu courant décembre 2009.
- * **Hiver2009-2010** : l'élagage des arbres devrait avoir lieu :
 - Square Jean Moulin et Parking Pré des Pères.
- * **A compter du 01/11/2009**, le canton d'Aniane (donc notre commune) fera désormais partie de l'arrondissement de Lodève et non plus de Montpellier. Ainsi, pour vos démarches administratives vous pourrez vous rendre à la Sous Préfecture de Lodève (arrêté Préfectoral n° 2009-I-1938).

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h15.



Ancien Chemin de Ganges- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62
Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO